

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2016)
Heft: 2130

Artikel: La guerre des langues aura-t-elle lieu? : Privilégier la pédagogie et les moyens à mettre en œuvre plutôt que les préjugés et les rigidités normatives
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023445>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La guerre des langues aura-t-elle lieu?

Privilégier la pédagogie et les moyens à mettre en œuvre plutôt que les préjugés et les rigidités normatives

Jean-Daniel Delley - 06 août 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29694>

Faut-il à tout prix imposer l'apprentissage de deux langues en plus de la langue officielle dès le niveau primaire, ou plutôt mettre l'accent sur des objectifs à atteindre à la fin de la scolarité obligatoire?

Dans ce débat, on néglige trop souvent d'évoquer la pédagogie et les moyens à mettre en œuvre ainsi que la sélection sociale résultant de l'apprentissage précoce des langues.

Face à l'inertie de certains cantons et au vent de révolte soufflant un peu partout en Suisse alémanique, le Conseil fédéral envisage de réviser la [loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques](#). Il fait ainsi usage de la compétence d'harmonisation en matière d'instruction publique que lui confère la Constitution fédérale ([art. 62](#)) en cas de défaut des cantons. Car ces derniers peinent à appliquer la [stratégie](#) adoptée en 2004 déjà par la Conférence des directeurs de l'instruction publique en matière d'enseignement des langues.

Tout commence bien pourtant. En 2006, le peuple et les cantons approuvent à une très large majorité les nouveaux articles constitutionnels sur la formation, institutionnalisant

un «*espace suisse de formation*» homogène. En 2009 entre en vigueur le concordat intercantonal [Harmos](#) qui concrétise l'objectif d'harmonisation, en particulier pour l'enseignement des langues. Quinze cantons y adhèrent.

Mais Zurich, suivi par ses voisins immédiats, a décidé avant 2006 déjà de faire cavalier seul et de privilégier l'enseignement précoce de l'anglais. Trois cantons - Argovie, Appenzell Rhodes-Intérieures et Uri - n'ont toujours pas adapté leurs plans d'étude au concordat.

Et surtout, depuis quelques années, la contestation enfle contre Harmos et l'obligation d'apprendre deux langues étrangères au degré primaire: surcharge des élèves et inefficacité, soutiennent les adversaires de l'harmonisation. Dans plusieurs cantons alémaniques, des initiatives préconisent de repousser l'apprentissage du français au niveau secondaire; à Glaris, la décision est déjà prise.

L'intervention bien tardive de la Confédération va-t-elle contribuer à l'alignement des cantons récalcitrants? Ou au contraire, plonger le pays dans un débat qui tiendra plus de la foire d'empoigne symbolique - cohésion nationale contre souveraineté cantonale - et

ignorera les exigences pédagogiques de l'apprentissage des langues? Et offrir à l'UDC une nouvelle occasion de se profiler, elle qu'on trouve partout au front de la contestation de l'harmonisation et qui préconise même l'usage exclusif du *Schwyzerdütsch* dans les deux premières années de l'école obligatoire.

[Rudolf Strahm](#) constate le désaccord des experts, les uns privilégiant la précocité, les autres l'intensité de l'apprentissage.

Le canton de Thurgovie a choisi la deuxième voie. Il abandonne l'enseignement précoce du français à raison de deux heures par semaine - au profit de 4 à 5 heures hebdomadaires au niveau secondaire et d'une formation spécifique des enseignants. Alors, pourquoi ne pas abandonner temporairement les prescriptions rigides d'Harmos en matière linguistique au profit d'une période d'expérimentation sérieusement évaluée?

Strahm note également que l'enseignement précoce des langues étrangères contribue à défavoriser les élèves issus des milieux peu formés et particulièrement les enfants de migrants - environ un tiers des effectifs scolaires en Suisse alémanique - pour qui

l'allemand n'est déjà pas la langue maternelle.

Raison de plus pour centrer le

débat sur les conditions pédagogiques de cet apprentissage et les moyens à dégager pour qu'à la fin de la scolarité obligatoire tous les

élèves disposent de compétences suffisantes dans une deuxième langue nationale et une langue étrangère.

La Collection d'art Nestlé au Musée Jenisch à Vevey

Origines et horizon. La Collection d'art Nestlé, Musée Jenisch, Vevey, jusqu'au 2 octobre 2016

Pierre Jeanneret - 26 juillet 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29680>

L'entreprise Nestlé fête les 150 ans de sa création. Nous ne reviendrons pas dans ce papier sur les débats et controverses qui ont pu émailler l'existence de cette multinationale géante.

Concentrons-nous sur [l'exposition](#) qui permet de faire la connaissance d'une collection d'art méconnue, pour ne pas dire inconnue du public. Celle-ci, née à la fin des années 50, a donc un peu plus d'un demi-siècle.

Elle est intimement liée à la construction du bâtiment administratif résolument moderne qui abrite la direction de Nestlé. Il concourt aujourd'hui au prestige de la ville de Vevey, et à celui de son concepteur le grand architecte Jean Tschumi (1904-1962). Celui-ci, en effet, avait la ferme volonté de faire dialoguer les œuvres d'art avec l'architecture.

Un aspect particulièrement intéressant de l'exposition est d'ailleurs la présentation des dessins et esquisses préparatoires de Tschumi pour

son édifice de béton et de verre posé sur des piliers, où l'on reconnaît l'influence de Le Corbusier. Ces documents de travail montrent bien la place que l'architecte voulait faire aux œuvres d'art dans les espaces intérieurs de En Bergère. Des commandes précises avaient alors été adressées à des artistes comme Hans Erni ou Jean Lurçat.

C'est ainsi qu'est née la collection. Celle-ci, à ce jour, reste certes relativement modeste, puisqu'elle ne compte que 300 œuvres, en regard des 30'000 d'UBS ou des 3'000 de la BCV. Mais son intérêt est d'être fortement axée sur l'art contemporain.

Sans doute y verra-t-on un très beau crépuscule d'Edouard Marcel Sandoz, surtout connu comme sculpteur animalier. Sans oublier quelques œuvres anciennes de Tintoretto, Tiepolo ou Delacroix, ni un choix d'admirables tableaux lacustres et alpins de Hodler.

Mais l'essentiel est constitué de pièces qui illustrent la

création de ces dernières décennies. La collection va augmenter en volume au cours des années, selon les choix successifs de ses dirigeants, d'où son caractère un peu hétéroclite. Il faut souligner enfin le partenariat étroit qui s'est instauré dès 1994 avec le Musée Jenisch. Par là même, et un peu paradoxalement, la collection de ce *holding* mondial qu'est Nestlé s'inscrit fortement dans le tissu local veveysan.

Il ne saurait être question ici de faire une présentation exhaustive des œuvres exposées. Mentionnons subjectivement quelques pièces qui nous ont frappés. Le *Pandémonium agréable et silencieux* de Jean Tinguely (1989) est un bel exemple des toiles expressives et colorées de l'artiste fribourgeois. *Stabile Form* d'Alexander Calder (1963) fut conçu pour occuper les espaces lumineux d'En Bergère.

On remarquera aussi les lavis à l'encre de Chine de Tal Coat, inspirés par la calligraphie